

## Postes de catégorie B : technicien (TECH)

TYPE DE CONCOURS	CATEGORIE DE L'EMPLOI	LOCALISATION des postes à pourvoir	MÉTIER	Nbre de poste	ÉPREUVE D'admissibilité	ÉPREUVE D'admission	CENTRE ORGANISATEUR* du concours
G4A46 Concours Interne <a href="#">Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti</a>	Technicien B2 Classe supérieure	Aix en Pce	Responsable des services techniques	1	Étude de dossier par le jury. Cette épreuve consiste en l'évaluation de la valeur professionnelle du candidat au vu de l'étude d'un dossier comportant un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que le cas échéant, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux. En outre, un rapport d'activité établi par le candidat doit figurer dans le dossier ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visés par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté. <b>Coefficient 2</b>	Audition du jury 25 min dont 5 min de présentation <b>Coefficient 4</b>	Crous Aix-Marseille-Avignon

# CONCOURS ITRF 2023

## CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS de catégorie B / Technicien ITRF

### ➤ Candidats internes :

- Être fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent ou de la fonction publique hospitalière, ou être militaire, ou être en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.
- Conditions d'ancienneté : 4 années de services publics.

Pour plus de renseignements consulter le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23458/s-inscrire-aux-concours-ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation-i.t.r.f.-externes-et-internes-de-categories-b-et-c.html>

## POUR INFORMATION

- **Ouverture des inscriptions : du 30 MARS 2023 à partir de 12h00 sur le site** <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>
- **Clôture des inscriptions : 27 avril 2023 à 12h00** (date de clôture des registres d'inscription et date limite d'envoi des dossiers par voie postale, le cachet de la Poste faisant foi).
- L'accès au service des inscriptions se fait à partir du site du Ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24790/concours-et-recrutements-des-ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation.html>
- Les fiches métiers et les renseignements à l'usage des candidats sont consultables en ligne sur : <https://www.crous-aix-marseille.fr/crous/crous-recrute-2/>
- Les inscriptions se font sur l'application Web ITRF <https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>
- Par ailleurs, **c'est uniquement via cette même application** que les candidats :
  - Sont informés le cas échéant **de l'absence des pièces nécessaires à l'étude de la recevabilité administrative de leur dossier**,
  - Impriment leurs **convocations**,
  - Prennent connaissance le cas échéant de la réponse apportée à leur **demande d'équivalence**.
  - Sont informés de leurs résultats (décision d'admissibilité et d'admission, **puis relevé de notes** une fois le concours terminé).